

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 novembre 2024

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le quatre novembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

9 PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Viviane SEGERS, Sophie DURAND, DUCHAUFFOUR Agathe  
Messieurs POUEYTO Pierre-Charles, POLLET Thomas, PLASMANS Marc, DUBAT Martial, SEGARD Bertrand, SIROT Jean (Pouvoir Sophie DURAND,

2 ABSENT EXCUSES : Madame Sophie TORDEUR (pouvoir Marc Plasmans) ,  
Monsieur ORCEL Lionel (pouvoir POUEYTO Pierre-Charles)

Le conseil municipal désigne Pierre-Charles Poueyto secrétaire de séance.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil du 20 septembre 2024

### I. ARTIFICIALISATION DES SOLS

Un projet de rapport triennal a été présenté en conseil et mets en avant des informations non cohérentes avec notre connaissance de la situation

Une délibération est prise pour demander des éclaircissements sur les chiffres qui ne permettent pas d'approuver le projet de rapport et conteste la page 4 qui indique la consommation de 2,7 Ha d'espace agricole ou forestier.

Le sujet est reporté au prochain conseil

### II. VEOLIA

#### a) Fusion des Agences de l'eau :

En l'absence d'éléments permettant d'avoir une compréhension des modalités de facturation, le conseil décide de ne pas prendre de délibérations sur le sujet.

Le sujet est reporté au prochain conseil

#### b) Antennes château d'eau :

La mairie a reçu un avis de construction d'une nouvelle antenne téléphonique sur le pilonne déjà installé le long de la voie de TGV. Cette antenne a pour vocation a améliorer le réseau sur la commune.

### **III. RPQS 2022 - Assainissement**

Le rapport a été revu en conseil et mets en avant assez peu de changements entre 2021 et 2022. Les points à noter sont la stabilité des production et consommation, une évolution modérée des prix reflétant l'inflation et une consommation d'eau par habitant dans le bas de fourchette nationale.

Par ailleurs le rendement de l'installation collective (absence de fuites) est bon.

### **IV. ILEP – CHANGEMENT DE PRESTATAIRE CANTINE**

Des parents d'élèves ont sollicité la mairie pour étudier une réduction de prix de la cantine.

Or, pour 2025, Newrest annonce une augmentation.

La prestation de Newrest a été confrontée à une offre concurrente de Convivio.

L'option de Convivio permet de conserver les mêmes prix en 2025 que 2024.

Les retours sur ce second prestataire sont bons de l'avis des communes ayant fait ce choix.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le changement de prestataire pour 2025.

### **V. FETES ET CEREMONIE**

- Pour le 11 novembre une messe aura lieu à Raray à 9h00 puis à Rully à 10h00
- L'installation des sapins de Noël (ouverte aux enfants) sera réalisée à Bray à 16h00 et Rully à 15h00.
- Repas de Noël : Samedi 7 décembre à midi à l'Auberge d'Aramont à Verberie. Les invitations seront postées dans la semaine.

### **VI. DEMANDE D'ACHAT PARCELLE PAR UN ADMINISTRÉ**

La parcelle concernée se situe proche de la mare à l'entrée du village et est motivée par la proximité de leur maison de cette zone irrégulière et mal entretenue. Cette demande induisant de perdre les accès, la mairie ne souhaite pas donner suite mais est ouverte à ce que l'administré propose des travaux de nivelage à leur charge pour homogénéiser le sol et l'aspect.

### **VII. CHANGEMENT OUVERTURE LOGEMENT DE BRAY : SUBVENTION**

Les huisseries de l'ancienne école de Bray doivent être remplacées, prioritairement deux qui présentent une dangerosité

Le remplacement total ou partiel des huisseries est à mettre dans les projets d'investissement 2025.

## VIII. QUESTIONS DIVERSES

a) **Local reprise**

L'ancien bar va être transformé en 3 cellules commerciales : un salon de coiffure, une esthéticienne et un espace de restauration rapide, pour une ouverture prévue début 2025.

b) **PLU**

Les options ont d'attendre 2026 (obligation légale) ou d'anticiper. Le sujet est à arbitrer lors d'un prochain conseil.

c) **Démoussage divers**

Le démoussage des bâtiments, notamment l'église a été réalisé.

d) **Vidéo protection**

Le dossier est à représenter l'année prochaine, l'audit sureté étant toujours en attente

La séance est levée à 22 :40

Prochain conseil municipal : 9 Décembre 2024 à 20 :00